

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

<p>Délibération N° 21.134.1 En exercice 37 Présents 30 Votants 34 Pour 34 Contre 0 Abstention 0</p>	<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE</p> <p>HORIZON 2030 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE 2020 – 2030</p>
---	--

Date de la convocation : 22/09/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 28 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

HORIZON 2030 – Projet de développement durable du territoire 2020 – 2030

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-1, qui aborde la notion de projet de territoire pour chaque catégorie d'intercommunalités à fiscalité propre ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les travaux réalisés et les priorités travaillées au sein des commissions intercommunales pour l'élaboration du projet de territoire ;

Vu la présentation des axes stratégiques et objectifs, en marge du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 ;

Considérant qu'un projet de territoire est un document de référence qui permet à un territoire de définir les axes de son développement pour les 5 à 10 ans à venir ; qu'il s'agit d'un projet global de développement, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, économie, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement... ;

Considérant qu'un projet de territoire doit définir les conditions de développement économique, écologique, culturel et social ; qu'il précise les actions en matière d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique ; qu'il doit être compatible avec le SCOT et qu'il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial ;

Considérant que ce document non obligatoire s'inscrit dans une démarche prospective et définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies pour atteindre les objectifs ;

Considérant que la démarche de projet a été lancée en début 2021 ; qu'elle a fait l'objet de réunions d'élus et a associé des techniciens ;

Considérant qu'HORIZON 2030 a été soumis, travaillé et validé par les différentes commissions thématiques communautaires ; et qu'il a fait l'objet d'une présentation de synthèse le 6 juillet 2021 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE HORIZON 2030, le projet de développement durable du territoire 2020 – 2030 de la Communauté de communes La Domitienne.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

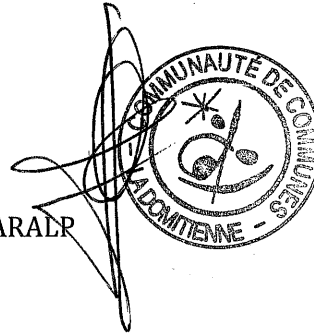
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-034-243400488-20210928-DELIB_21_13